

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Floréal, an VI.



Prise de cent-cinquante insurgés piémontais près du lac Majeur. — Nouvelles diverses de Rastadt. — Discussion dans la chambre des communes d'Angleterre sur le bill concernant les étrangers. — Combat entre les troupes françaises et les paysans des petits cantons suisses. — Détails sur le départ des envoyés des Etats-Unis d'Amérique. — Approbation des choix faits par l'assemblée de l'Institut.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, suite des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Turin, le 5 floréal.

Les insurgens viennent d'être complètement battus auprès du lac Majeur; leurs barques ont été prises avec leurs canons & leurs munitions; leurs troupes dissipées; un grand nombre tués, & cent soixante prisonniers.

Cet événement paroît terminer les troubles qui faisoient craindre une insurrection générale; c'étoit sur ce point qu'étoient portées toutes les forces des insurgés; le reste n'étoit que de fausses attaques, & les dispositions insurrectionnelles qui se manifestoient en divers lieux, seront sans doute réprimées par cet échec.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 10 floréal.

La réponse des ministres français n'a pas encore paru: ce qui a été inséré dans quelques feuilles relativement à un terme fixé pour une décision & à des demandes nouvelles faites par la légation française, est controuvé. Cette dernière a fait prier ces jours-ci les députés de Mayence, de Saxe & de Bavière, de se rendre chez elle. La conférence a eu lieu: c'étoit la première verbale; il y a été question d'un plan de paix plus précis.

Les dettes contractées par les états situés sur la rive gauche du Rhin, dont la république française ne voudra pas se charger, font naître beaucoup d'obstacles. La France insistera, dit-on en outre, sur la démolition d'Ehrenbreitstein, & demandera de rester en possession de quelques têtes de ponts sur le Rhin.

Un courrier que le général Bernadotte a reçu hier de Paris, est parti d'ici en droiture pour Vienne. Il étoit chargé de dépêches pour le ministre Thugut & de lettres de Buonaparte pour le comte de Cobenzel. Bernadotte prêt à partir pour Paris, a fait aussi-tôt décharger sa voiture de voyage, & reste ici.

Ces circonstances font présumer que l'événement de Vienne n'aura pas de suites sérieuses, & qu'il se terminera probablement par la punition des coupables. Bernadotte vit ici fort isolé & ne fait aucune visite.

Il est arrivé ici, aujourd'hui, un nouveau courrier de Paris.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 23 floréal.

Il vient d'être défendu, par un acte du parlement, à tout créancier anglais de faire passer des fonds à qui que ce soit en Suisse. Des mesures semblables avoient déjà été adoptées pour tous les pays où avoient pénétré les armées françaises.

Dans le tableau des dépenses présentées par M. Pitt, on trouve qu'il y a eu augmentation dans celles de la marine, attendu, a-t-il dit, que les circonstances avoient nécessité un supplément de 10,000 matelots, au nombre antérieurement voté par le parlement. Ainsi le nombre total des matelots britanniques aujourd'hui en activité de service sur la marine royale, s'élève à 120,000 hommes.

Le bill sur les étrangers, avec ses amendemens additionnels, a de nouveau été discuté & ajourné. M. Windham, ministre de la guerre, & auteur, à ce que l'on prétend, de l'expédition de Quiberon, a été à cette occasion l'apologiste des émigrés. Il a présenté leur loyauté dans toutes les circonstances, & même à ce Quiberon, dont on a tant parlé, dit-il. D'ailleurs, qu'y avoit-il à craindre de 9000 personnes, dont la moitié est composée de prêtres, & le reste de femmes & d'enfans, qui en leur qualité de vrais émigrés ont droit à la protection de tous les gouvernemens réguliers.

M. Jolliffe s'est opposé au considérant du bill, par la raison, a-t-il dit, que les injures qu'on y prodiguoit au gouvernement français étoient plus dignes de *Billings-gate* (la place Maubert de Londres), que d'une assemblée de législateurs.

Le procureur-général a répondu que celui qui craignoit de se servir de pareilles expressions envers les *usurpateurs* de la France, ne méritoit pas le nom d'anglais & n'en avoit pas le cœur.

A ces mots M. Jolliffe s'est levé avec vivacité, & a répondu au procureur-général qu'il avoit le cœur aussi anglais que lui; & que s'il ne rétractoit pas ses assertions, il le verroit ailleurs.

M. Pitt s'est interposé, & par ses explications a taché de concilier les esprits.

Après quelques observations sur le fonds de la question, on a ordonné l'impression du bill & arrêté en principe qu'il auroit force de loi, jusqu'à la fin du premier trimestre de l'an 1800.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg, le 13 floréal.

Le bulletin d'Aras qui suit, contient les nouvelles les

plus fraîches de la Suisse. Une autre lettre ajoute que la résistance des paysans a été opiniâtre, & qu'elle a occasionné le pillage d'un village.

Au quartier-général à Arau, le 8 floréal, an 6.

« Nous sommes entrés hier à Zurich : on s'est battu à Heglingen, village dans les bailliages libres. Les paysans ont perdu 100 hommes tués & sabrés par les hussards. Nous marchons demain contre Zug : les rebelles se rassemblent à Muri, moitié chemin de cette ville.

» Dans l'affaire d'hier, un caporal de la 16^e. légère, blessé & pris par les paysans, eut les deux bras coupés par eux ; après qu'il fut fait prisonnier. Quelle horreur !

» On a pris aux paysans un drapeau où il y avoit la Sainte-Vierge, avec cette inscription : *Defende nos in prælio* ».

Le prêtre suisse qui a excité les paysans à la révolte, les a fanatisés au combat de Heglingen, & a été cause qu'on a coupé les bras au caporal français fait prisonnier de guerre, a été pris & transporté à Arau, où il recevra le prix de ses forfaits.

Une colonne française se rend à Lucerne pour mettre à la raison les paysans fanatisés de ces contrées.

On porte le nombre des fusils neufs trouvés à l'arsenal de Berne à 60 mille. Ce qui n'étoit pas nécessaire à l'armée a été transporté à Huningue. Les canons de gros calibre ont été envoyés à Toulon.

On espère que les petits cantons se rendront incessamment, & adopteront la nouvelle constitution. Mais, pendant que la Suisse se pacifie de ce côté, on apprend qu'une partie des habitans du Valais qui avoient adopté la nouvelle constitution, viennent tout-à-coup de changer d'avis. Ils ont pris un arrêté très-fort à ce sujet, & ont mis en arrestation à Silten les électeurs du Haut-Valais, qui se rendoient à l'assemblée électorale. Ils ont fait plus ; ils ont renvoyé le courrier des dépêches venant de l'Italie par le Mont-Gothard, & interrompu par-là toute correspondance de ce côté.

Le citoyen Thurneysen, de Bâle, persiste dans son refus d'accepter la place de ministre des finances.

La défense de Pitt de payer aux Suisses aucune des sommes qui leur sont dûes, cause un grand embarras dans ce pays. Beaucoup de négocians ont placé les trois quarts de leur fortune en Angleterre.

De Bruxelles, le 14 floréal.

Les lettres de la rive droite du Rhin nous apprennent que l'armée de Mayence est entièrement rassemblée entre la Lahn & la Nidda. Cette armée, qui est très-nombreuse, vient de faire un mouvement général ; on croit qu'elle passera incessamment la Nidda ; & qu'elle ira occuper les deux rives du Mein : on fait même courir le bruit qu'elle entrera dans la Franconie ; ce qui est plus probable, c'est que ces troupes pourront bien contribuer à fixer enfin les irrésolutions du congrès de Rastadt, & à faire accepter plus vite les conditions offertes.

Au reste, la crainte est déjà générale parmi les habitans de la rive droite du Rhin ; ils redoutent les suites d'une nouvelle invasion. D'un autre côté, il paroît que les renforts qui se portent de toutes parts vers le Rhin, sont destinés à former un corps d'observation sur les frontières du duché de Berg, afin de veiller sur l'armée prussienne de la Westphalie.

Depuis que les Anglais sont informés qu'il se rassemble à Flessingue des bâtimens de guerre & de transport,

ainsi que des troupes de débarquement, ils ont augmenté le nombre des frégates qui croisent dans l'Escaut. Il y en a toujours plusieurs stationnées devant la rade de Flessingue. Comme les Hollandais se disposent à sortir d'un mouât à l'autre de ce port, on a lieu de s'attendre à un combat très-vif entr'eux & les frégates anglaises que l'on dit au nombre de quatre.

De PARIS, le 17 floréal.

Il se confirme que c'est pour Toulon qu'est parti Buonaparte, quoiqu'on lui ait, à différentes reprises, assigné d'autres destinations ; peut-être dans l'intention de donner le change à nos ennemis. On ajoute qu'il trouvera tout disposé dans ce port pour l'entreprise qu'il est chargé de diriger. Voici la version qui court maintenant à ce sujet, & qu'on répand comme la plus vraisemblable. La flotte de Toulon, jointe à l'escadre vénitienne, doit, dit-on, coopérer à la descente en Irlande ou en Angleterre ; elle tâchera de débloquer, à son passage, l'escadre espagnole enfermée à Cadix ; de se réunir à elle pour se rendre à Brest, & pour en partir aussi-tôt que les troupes nécessaires à l'expédition auront été embarquées sur les différens points.

— C'est demain que Crassous doit faire le rapport sur le dernier message du directoire relatif à la conjuration anarchique dont les traces se trouvent dans les opérations de plusieurs assemblées électorales. On assure que la commission doit proposer d'examiner individuellement les membres des différentes députations ; d'adopter ceux contre lesquels il n'y aura aucun reproche fondé, & de rejeter, quoique de la même députation, ceux dont la nomination paroît l'ouvrage de l'intrigue & de l'esprit de faction. On ajoute que cette mesure seroit appliquée à quelques élections déjà approuvées & sur lesquelles on reviendrait.

— On assure que les isles Marcon sont en ce moment attaquées par les flottilles sorties du Havre & de Cherbourg.

— Un incendie s'est manifesté au Havre, le 12 floréal, près du bassin ; mais il n'a heureusement pas eu de suites.

On parle au si de l'incendie d'un vaisseau de ligne dans le port de l'Orient : ce vaisseau se nommoit le 14 Juillet. Voilà les armes anglaises !

— Nous publions, sans pouvoir les garantir, les détails suivans sur le départ des envoyés des Etats-Unis d'Amérique. Ces trois envoyés étoient MM Pinckney, Marshall & Guéry ; leurs pouvoirs portoient qu'il leur seroit libre de traiter *collectivement* ou *séparément*. Les deux premiers ayant déclaré qu'ils ne vouloient pas accepter les conditions offertes par le gouvernement français, ont reçu des passe-ports ; mais M. Guéry, profitant de l'autorisation de traiter *séparément*, est resté pour continuer à suivre l'objet de sa négociation.

M. Pinckney n'est pas parti pour l'Amérique, mais seulement pour le Midi. M. Marshall est retourné dans son pays par la voie de la Hollande.

— Le concierge du Temple est arrêté, par suite de l'évasion de Sidney Smith.

— Tous les militaires qui se trouvent à Paris sans ordres exprès du gouvernement, doivent en sortir sans délai & se rendre à leurs corps.

— On dit que le roi de Naples a fait fusiller 40 officiers qui avoient laissé percer quelque penchant pour un nouvel ordre de choses.

— On assure que le directoire exécutif est loin de favoriser les insurgens piémontais, & qu'il interviendra même pour les forcer à renoncer à leur entreprise. Il ne vent point, dit-on, réunir l'Italie en une seule république, parce que ce seroit s'exposer à voir par la suite transformés en rivaux des alliés utiles dans l'état de séparation où ils sont aujourd'hui.

— La commission militaire de la 17^e division (Paris) a condamné, hier, à mort Louis-François Lecoq, ci-devant chevalier de Beuville, natif de Caen, convaincu, d'après ses aveux & les pièces produites, d'avoir quitté le territoire de la république à l'époque du 22 mars 1792; d'avoir séjourné en France depuis le 8 messidor an 5 (époque de sa rentrée) passé les délais prescrits par la loi prescrits du 19 fructidor. Il a été fusillé aujourd'hui dans la plaine de Grenelle.

L I T T É R A T U R E.

Marie de Sinclair, 1 vol. in-12 avec figures. Prix, 2 liv. & 2 liv. 10 sols franc de port. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-André-des-Arts, n^o. 9.

Une femme aime & n'est point aimée : les combats qu'elle se livre, les épreuves auxquelles elle est soumise, la douleur qui la consume; voilà le sujet du recueil des lettres qu'on vient de publier.

Cette extrême simplicité est bien préférable à ces fictions bizarres & compliquées dont les Anglais sont les tristes inventeurs; & qu'ils nous envoient avec tant d'abondance, que les personnes qui ont le plus de désœuvrement & le moins de goût commencent à s'en lasser.

D'ailleurs, quelle supériorité n'ont pas sur les créations fantastiques d'une imagination déréglée, les développemens de la passion la plus universelle, qui la première s'empare de l'homme; lui fait connaître le prix de l'existence, & « dont les dieux, a dit un ancien, ont fait présent à la jeunesse pour la préserver du vice » ?

Les effets qu'elle produit sont si divers, ils sont modifiés de tant de manières par l'âge, le climat, le tempérament, le caractère, les institutions sociales, que les auteurs qui savent observer, trouvent sans cesse des objets nouveaux à peindre; des combinaisons nouvelles à former, des scènes inattendues à offrir; & lors même qu'ils ne rappellent que des situations connues, ces répétitions nous plaisent encore, soit parce qu'elles rencontrent dans nos cœurs des sentimens analogues, soit parce qu'elles y ramènent des souvenirs qui sont les derniers plaisirs de ceux qui ont aimé.

L'ouvrage qui a donné lieu à ces réflexions est une preuve de plus qu'avec de la sensibilité on parvient à tirer de grandes ressources du fonds qui paroît le moins abondant.

La position de *Marie de Sinclair* ne change point; l'impression qu'elle a reçue est dès le premier moment trop violente pour être susceptible de gradations; l'obstacle placé entre elle & le bonheur reste immobile; point d'incident étranger, point de digression : dans un volume entier, pas une ligne qui ne se rapporte à la même pensée. On pourroit craindre que cette monotonie ne devint fatigante; cependant combien les alternatives d'espérance & de désespoir, le passage des résolutions sages aux démarches imprudentes, le mélange de la confiance & de la timidité, de l'impétuosité dans les desirs & de la retenue dans la conduite, des tourmens & de la résignation; combien, dis-je, ces moyens, qui semblent si faciles &

qui exigent un talent si rare, ne jettent-ils pas de variété dans les mouvemens, de chaleur dans les émotions, & d'intérêt dans les détails ?

Ce qui attache sur-tout au sort de l'infortunée *Marie*; ce qui attendrit sur ses souffrances, c'est que la passion la plus ardente n'est pas un instant séparée de l'innocence la plus pure; c'est que le désespoir s'exhale sans amertume, & que lorsqu'enfin il échappe à cette âme brisée par la douleur une expression ou de haine contre sa rivale, ou de colere contre l'homme indifférent qu'elle adore, elle efface cette expression avec les larmes du repentir; c'est qu'elle croit avoir besoin d'excuse pour un sentiment involontaire; c'est qu'avec une douceur angélique, elle injure son amie de lui pardonner les maux qui l'accablent, les sacrifices qu'elle s'impose, & cet amour qui ne peut sortir de son cœur qu'avec son dernier soupir.

L'action sur laquelle porte la correspondance est si simple, les événemens sont amenés si naturellement, les tableaux ont tant de vérité, l'illusion est si complète, qu'on pourroit croire que cette correspondance n'est pas une fiction. On y remarque beaucoup d'esprit, mais il vient du cœur; un grand nombre de traits à retenir, mais on sent qu'ils n'ont pas coûté de travail; des associations de mots singulièrement heureuses, mais on voit qu'elles n'ont pas été cherchées.

Si ma conjecture n'est pas fondée, on aura donc poussé l'art jusqu'au point de laisser quelques tournures inusitées, quelques répétitions que celui qui compose fait disparaître, & dont celui qui sent ne s'inquiète jamais.

Ce qui me paroît incontestable, c'est qu'une production de ce genre ne peut être attribuée qu'à une femme. Ce n'est pas un homme qui auroit trouvé un ton si flexible, des accents si tendres, une réserve si délicate, des nuances si fugitives : il n'auroit pas pénétré si avant; il n'eût pas deviné avec la même sagacité les ménagemens dont a besoin un cœur blessé.

De tant de lettres sur l'amour, les seules qui aient mérité d'être distinguées par Rousseau, sont celles d'une religieuse portugaise. Ce n'est qu'avec elles que je puis comparer les lettres de *Marie de Sinclair*. Dans les premières, il y a plus de véhémence, de feu, d'emportement; dans les secondes, plus de douceur, de sensibilité, de grâce : toutes deux ont le charme qui fait relire souvent le même ouvrage, quoiqu'on ne puisse l'oublier.

C O R P S L E G I S L A T I F.
C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPREY.

Séance du 17 floréal.

Grégoire fait un rapport sur le conservatoire des arts & métiers; le conseil en ordonne l'impression.

Eudes fait un rapport sur les triples élections du département du Rhône, où il y a eu deux scissions dans l'assemblée électorale; il propose de déclarer valables les choix de l'assemblée mère. — Le conseil ordonne l'impression.

Crassous annonce que la commission, chargée de faire un rapport sur le message du directoire exécutif, relatif à la conjuration des anarchistes, présentera son travail demain à une heure.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution relatif aux élections du département de la Seine.

Savary dit qu'un des électeurs désignés comme n'ayant pas les qualités requises pour l'être, a fait parvenir les preuves du contraire à la commission.

Isoz a la parole ; il parle contre le projet présenté par Savary, & s'attache à prouver que les principes ne s'opposent pas à ce qu'on confirme les choix faits à l'Institut.

Ce discours sera imprimé.

Le président annonce que personne ne s'est fait inscrire pour parler en faveur du projet de la commission.

Villers a la parole pour parler contre. Je viens, dit-il, combattre le projet présenté par Savary, & appuyer celui de Guillemardet : je demande de l'indulgence ; je ne puis m'exprimer froidement quand il s'agit du bonheur de ma patrie. On vous propose de rejeter également les choix de l'Oratoire & ceux de l'Institut : on a beau masquer ce projet des apparences de la prudence & de la modération, le peuple n'y voit qu'un acte de faiblesse....

Quirot. — Je demande la parole.

Villers continue : J'aimerois encore mieux que vous adoptassiez les choix de l'Oratoire ; la nation sans doute ne vous en bénirait pas, mais du moins vous auriez fait un acte de courage. Si à l'Oratoire les royalistes en cocarde blanche eussent dominé au lieu des royalistes à bonnet rouge, & que les bons citoyens eussent fait scission, la commission vous proposerait-elle d'annuler tous les choix ? Non, sans doute ; pourquoi donc vous le propose-t-elle ? car le résultat est le même.

Villers ajoute que lui aussi est ami des principes ; mais que ses principes ne s'opposent en rien à ce qu'on déclare valables les choix de l'Institut. Dira-t-on, comme déjà on l'a fait, dans des assemblées primaires, que le peuple assemblé n'est pas tenu de se soumettre aux loix ? Il est évident qu'il y a eu oppression à l'Oratoire, & que les loix y ont été violées ; à l'Institut, elles ont été observées : on n'ignore pas l'argent que les étrangers ont fait passer ici, & dont partie a été distribué : le résultat de l'Oratoire, c'est qu'on y a fait quelques bons choix, mais on y a nommé aussi des hommes destinés à figurer dans la brillante chimère du bonheur commun.

Nous avons, dit Villers en terminant, abattu un 18 fractidior les royalistes à cocardes blanches, abattus ceux à bonnet rouge ; si vous rejetez l'un & l'autre choix fait à Paris, savez-vous ce qui arrivera, c'est que dans deux mois les députés nommés à l'Oratoire seront introduits au corps législatif.

Quirot a la parole ; il dit qu'il ne cherchera pas à exaspérer les passions ; s'il le faisoit, il se regarderait comme un mauvais citoyen. Il établit que la majorité n'étoit pas à l'Institut ; si elle a violé les loix, il faut annuler ses choix ; mais est-ce une raison pour adopter ceux de la minorité, sur-tout quand ils offrent aussi des vices ? Onze des citoyens désignés comme ne pouvant être électeurs ont voté à l'Institut. On a nommé à l'Oratoire des partisans de Babœuf ; mais il y a plusieurs manières de conspirer : en vendémiaire aussi il y eut révolte ; or, au bureau de l'Institut étoit un général destitué le 13 vendémiaire ; un homme qui a voté, & qui à l'époque en question est accusé d'avoir présidé sa section ; il a dit avoir un certificat du comité de sûreté générale portant que sa section n'a pas démerité ; mais il ne l'a pas montré. Au reste, ajoute Quirot, je puis me tromper ; mais j'aurai fait mon devoir : le projet de la commission aura

été défendu, & votre décision aura l'avantage d'avoir donné lieu à une discussion.

On proposoit d'ajourner jusqu'au rapport annoncé pour demain par Crassous.

Hardy dit que la commission à l'unanimité devoit proposer d'adopter les choix de l'Institut.

Leclerc parle pour cette proposition.

La discussion est fermée, l'ajournement rejeté, & les élections faites à l'Institut sont déclarées valables.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen POISSON.

Séance du 17 floréal.

Rousseau fait un rapport sur la résolution du 12 floreal, qui valide les opérations de la majorité de l'Assemblée électorale du Jura. Après avoir établi les principes qui doivent servir de règle dans ces matières ; après avoir soutenu qu'il n'est pas toujours exact de dire que là où est la majorité, là est le corps électoral, ce qui ne tendroit qu'à transformer le corps législatif en un bureau d'arithméticiens ; après avoir dit que l'on doit préférer les opérations d'une minorité qui s'est conformée aux loix, à celles d'une majorité qui ne les a pas suivies, le rapporteur propose d'approuver les choix de la majorité des électeurs du Jura, qui se sont conformés aux loix, & d'annuler ceux de la minorité, qui n'a point eu la moindre raison de faire scission. — Impression & ajournement à demain.

Bourse du 17 floréal.

Amsterd.. 59 à 58 1/2, 60 à 59 1/2.	Montpellier..... 1 p. 2/15 j.
Idem cour. 56 à 55 1/2, 57 à 56 1/2.	Rente provisoire.. 19 f. 25 c.
Hamb. 188 1/2, 186 1/2 à 1/2.	Tiers cons. 15 fr. 75 c.
Madrid..... 12 f. 12 c.	Bon 2/3..... 1 f. 91 c.
Mad. effect..... 15 f. 6 c.	Bon 3/4..... 1 f. 89 c.
Cadix..... 12 l. 12 c. à 12 f.	Bon 1/2..... 53 f. per.
Cad. effect..... 15 l. 12 c.	Or fin..... 106 f. 25 c.
Gènes..... 96, 95.	Ling. d'arg..... 50 f. 50 c.
Livourne. 104 1/2, 103 à 103 1/2.	Portugaise..... 97 f.
Geneve. 1 1/4 à 2 p. arg. cour.	Piastre..... 5 f. 52 c.
Bale..... par, 1 1/2 à 3/4 per.	Quadruple..... 81 f. 25 c.
Lyon..... pair 10 j.	Ducat d'Hol..... 11 f. 62 c.
Marseille..... 1 p. 2/3 b. 15 j.	Guinée..... 26 f. 50 c.
Bordeaux..... pair 12 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit 2/3, 475 à 480 f. — Eau-de-vie 22 deg., 350 à 420 f.
— Huile d'olive, 1 f. 15 à 18 c. — Café Martin, 3 f. à 3 f. 10 c.
— Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 50 à 65 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 50 à 60 c. — Savon de Marseille, 1 f. 15 à 18 c. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c.
— Coton des Isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 c. — Sel, 6 f.

L'USAGE DU METRE RENDU FACILE A TOUT LE MONDE, par lequel on connoitra 1°. la quantité de mètres & fractions de mètres, contenus dans une quantité déterminée d'aunes & fractions d'aunes ; 2°. le prix que doit valoir le mètre & chaque division du mètre, en raison du prix de l'aune ; au moyen de deux tarifs, à l'aide desquels on pourra faire, avec célérité, toutes les opérations relatives au mètre pourvu qu'on sache l'addition. Prix, 6 sols. A Paris, chez l'auteur, le citoyen Boileau, vieille rue du Temple, n°. 90, près la rue Saint-Antoine, & chez André, imprimeur-libraire, rue de la Harpe, n°. 477.

A. FRANÇOIS.